



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Credit agricole

Question écrite n° 2738

Texte de la question

M Edmond Herve appelle l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la foret sur le mouvement de desertification des zones rurales d'Ille-et-Vilaine, qui s'intensifie avec la fermeture des permanences du Credit agricole dans de nombreuses communes. Les elus, responsables economiques ou associatifs ne peuvent rester indifferents devant une telle mesure, alors qu'ils doivent consacrer des efforts considerables pour maintenir ou developper la population a son niveau. Comment accepter que leur travail soit reduit a neant par la suppression d'une animation et d'un service vitaux ? Le succes du Credit agricole, devenu grande banque mondiale, repose sur la volonte de ses anciens responsables de se rapprocher toujours davantage de l'usager, de l'agriculteur, de la ruralite. Pourquoi aujourd'hui accompagne-t-il le mouvement qui vide nos campagnes de leur substance vive ? Le cout social, le cout economique du « demenagement du territoire » seront bien plus eleves que les maigres benefices tires d'une operation repondant a une pseudo-logique de rentabilisation. Ne s'agissant pas d'une affaire strictement privree ne relevant que du Credit agricole, il lui demande de rester attentif a ce probleme, d'interpeller le Credit agricole, qui dispose d'un quasi-monopole en zone rurale, dans le cadre de la politique de l'aménagement du territoire qu'il compte mettre en oeuvre.

Texte de la réponse

Reponse. - Les caisses regionales de credit agricole sont des etablisements bancaires mutualistes de droit prive, qui gerent sous leur responsabilite les fonds qu'elles collectent, et selon les modalites commerciales et financieres qui leur sont propres. Il leur revient en particulier de determiner la politique d'implantation et la nature des services bancaires qu'elles assurent dans chacune des composantes de leur reseau. La decision d'ouvrir ou de fermer leurs guichets permanents ou periodiques leur appartient donc entierement. Devenues des banques soumises aux regles communes, elles doivent veiller a l'equilibre de leur compte d'exploitation ainsi qu'a la qualite des services rendus a leur clientele. Le nombre de guichets du Credit agricole est passe de 10 703 en 1984 a 8 885 en 1990, soit une diminution de 17 p 100 (les effectifs des caisses regionales sont restes stables dans le meme temps, autour de 70 000 personnes). Cette diminution du nombre des guichets s'accompagne d'un redeploiement des moyens humains et materiels. L'essor des automates bancaires et des terminaux-point de vente permet de rendre accessibles en permanence les prestations de base (retrait, virements), tandis que l'activite des guichets est recentree vers le conseil aux particuliers et aux professionnels, en matiere de credits et de placements qui necessite des equipes qualifiees et bien encadrees. Le Credit agricole s'est egalement associe avec des commercants situes dans les zones rurales, afin que ceux-ci puissent realiser un certain nombre d'operations bancaires simples : retraits, remises de cheques, etc. Le reseau de proximite, qui est un des atouts du Credit agricole dans sa concurrence avec les autres reseaux, n'est pas delaisse mais evolue avec l'environnement technique et financier. Les pouvoirs publics, soucieux de maintenir l'apport du Credit agricole au financement du developpement local, veilleront a ce qu'il n'en soit pas detourne.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Edmond](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2738

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 19 septembre 1988, page 2544